

FICHE FORMATION - CAP

CAP Métiers de l'agriculture - option horticole

Apprentissage – formation en alternance

Public concerné, prérequis, conditions d'accès

- Vous avez terminé votre classe de 3ème
- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*
- Vous souhaitez
 - Apprendre un métier
 - Obtenir un diplôme professionnel reconnu
 - Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
 - Sécuriser votre parcours de formation
 - Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

*Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Durée de la formation : sauf conditions particulières : 13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire.

Résumé de la formation :

Le CAP Métiers de l'agriculture – option horticole forme des futurs professionnels capables de cultiver, entretenir et commercialiser des végétaux dans différents environnements (serres, jardins, espaces verts).

La formation alterne enseignement théorique et pratique en entreprise ou au centre de formation.

Elle prépare à exercer des activités liées à la production, la vente et l'aménagement paysager.

Elle s'adresse à des jeunes ou adultes souhaitant intégrer le secteur agricole après une classe de 3e ou équivalent.

Métiers visés : (4 métiers maximum) (source France compétences, types d'emplois accessibles)

Ouvrier horticole

Employé de jardinerie ou de magasin de vente de plants

Technicien de production horticole

Aide en aménagement paysager

Résumé du métier (source France Compétences secteur d'activités):

Les métiers horticoles incluent la culture de fleurs, légumes, arbustes et plantes ornementales.

Ils impliquent des tâches techniques comme la plantation, la taille, la protection des cultures et la gestion des serres.

Ces professionnels travaillent souvent en extérieur ou sous abri, avec des horaires variables selon les saisons.

Ils peuvent intervenir dans des pépinières, des jardineries, des exploitations floricoles ou des entreprises d'aménagement paysager.

Objectifs (source FC objectifs et contextes de la certification) :

Acquérir les bases techniques en culture de plantes ornementales, légumières ou fruitières.

Apprendre à utiliser les outils et matériels agricoles spécifiques à l'horticulture.

Maîtriser les bonnes pratiques phytosanitaires et les normes environnementales.

Savoir entretenir les sols et gérer les apports nutritifs.

Préparer et vendre des produits horticoles.

Organiser la mise en place de massifs floraux et d'espaces verts.

Développer des compétences en communication et service client.

Apprendre à travailler en autonomie et en équipe.

Être capable d'évaluer les besoins des clients et proposer des solutions adaptées.

Préparer efficacement à la vie professionnelle grâce à des stages en entreprise.

Contenus (source FC compétences attestées) :

Enseignements professionnels :

Techniques de production horticole : 250 h/an

Entretien des espaces verts et aménagements floraux : 150 h/an

Commercialisation et accueil clientèle : 80 h/an

Utilisation et entretien du matériel : 70 h/an

Enseignements généraux :

Français, histoire-géo, EMC : 100 h/an

Mathématiques et sciences appliquées : 80 h/an

Langue vivante étrangère : 40 h/an

EPS : 30 h/an

Prérequis pour intégrer la formation

Être âgé de 16 à 29 ans (ou dérogations possibles sous conditions)

Être titulaire d'une scolarité adaptée (généralement classe de 3e ou équivalent)

Avoir un projet professionnel clair dans le domaine agricole ou horticole

Réussir un entretien de motivation et présenter une candidature via Parcoursup ou organisme de formation

Coût :

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est **gratuite** pour l'apprenti,

Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

Poursuite d'étude :

Possibilité d'intégrer une 1ère Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an..

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Validations(s) : Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 3 (CAP)
+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38855/>

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s):

NSF **210** – ROME **A1411 - A1416 - A1405 - A1414 - A1410**

FORMACODE **21056 - 21040** – RNC**38855**

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Renseignements et inscriptions :

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130
Mont Saint Aignan ifpra-valo@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos
formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région
Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET :
18760909400029 | CODE NAF : 8559A